

### diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - nº 1897 - 7 juillet 1994 - 7 F

- D 1897 ÉQUATEUR: <u>LA NOUVELLE LOI AGRAIRE PROVOQUE</u> -<u>UN SÉISME EN MILIEU INDIEN</u>

Le 13 juin 1994, le président de la République promulguait une "loi du développement agraire". Le mouvement indien de la CONAIE (cf. DIAL D 1849), tout en reconnaissant les aspects positifs des nouvelles dispositions, n'en soulignait pas moins leurs effets négatifs importants concernant les communes indiennes, la tenure communautaire de la terre, la propriété et l'usage de l'eau, la santé, l'écologie et le règlement des conflits agraires. La politique de libéralisation de la terre au profit des exploitations agro-pastorales est effectivement synonyme de démantèlement des structures de propriété collective de la terre caractéristiques de la vie culturelle indienne.

Dès le 14 juin un important mouvement de protestation était déclenché dans les régions montagneuses du pays et dans la zone amazonienne. Comme lors du soulèvement de 1990 (cf. DIAL D 1511, 1541 et 1574), des barrages routiers bloquaient de nombreux axes de circulation, provoquant des pénuries dans de nombreuses villes importantes. Le 20 juin, une tentative de dialogue entre le gouvernement et les représentants des mouvements indiens et paysans se soldait par un échec. Le 21 juin, le président de la République décrétait l'état d'urgence permettant l'intervention de l'armée. Coup de théâtre le 23 juin: le Tribunal des garanties constitutionnelles déclarait la nouvelle loi inconstitutionnelle, une mesure cependant sans effet si elle n'est pas ratifiée par la Cour suprême. Une nouvelle tentative de dialogue est en cours.

| ٨    | lote  | ח | ΔΙ     |
|------|-------|---|--------|
| - 11 | IUIC. |   | $\neg$ |

### 1 - Chronologie des événements

Août 1992 - Mise en place du nouveau gouvernement de Sixto Durán Ballén.

<u>Fin 1993</u> - Un projet de loi agraire inspiré des recherches de Morris Whitaler et Dale Colyer est élaboré par l' "Instituto de Estrategias Agropecuarias" et la Chambre d'agriculture de la première zone.

<u>Mai 1993</u> - La commission de coordination agraire nationale formée de la CONAIE, CONFENAIE, ECUARUNARI, FENACLE, FETAL, FENOC-I, COICE et ACAI (diverses fédérations nationales d'organisations paysannes, indiennes et métisses) présente sa propre proposition de loi agraire intégrale pour l'Équateur.

Avril 1994 - Autre projet de loi agraire présenté par l'exécutif.

17 mai 1994 - Les députés du Congrès rejettent la loi suite aux pressions des organisations de paysans.

<u>Du 17 mai au 3 juin 1994</u> - Campagne de presse quotidienne avec de nombreux articles concernant le projet gouvernemental de loi agraire. Ces articles veulent montrer:

- que le projet de loi agraire du gouvernement est une nécessité pour augmenter la productivité;
- qu'il existe un large consensus autour de ce projet de loi, qui, de surcroît, défendrait les intérêts des paysans;
- et que la loi de réforme agraire en vigueur (qui date de 1964) est inefficace du fait, en grande partie, de la corruption de l'IERAC (Institut de réforme agraire).
- <u>3 juin 1994</u> Dans la nuit et en présence de 17 députés (sur un total de 72) la loi est votée grâce à l'entente entre des députés du Parti social-chrétien (droite dure) et le parti gouvernemental.

Luis Macas, dirigeant de la CONAIE, appelle à la désobéissance civile.

Le président de la République a dix jours pour se prononcer: entériner ou non la loi. Les Indiens lui demandent de ne pas approuver la loi.

- 13 juin Le président Sixto Durán promulgue la loi élaborée par le Parti socialchrétien.
- 15 juin Les paysans indiens réagissent avec vigueur en bloquant les routes principales, paralysant huit provinces et montrant ainsi leur détermination. Une réunion entre le président de la République et les dirigeants indiens est prévue pour le lundi 20 juin à 16 heures.

Mgr Victor Corral Mantilla, évêque de Riobamba, dans une lettre adressée au président de la République, se prononce contre la loi et en demande l'abrogation.

- 17 juin Le mot soulèvement est prononcé. Le pouvoir exécutif tente de détourner l'attention de l'opinion sur d'autres événements (polémique politicienne autour de la réalisation d'un référendum, coupe mondiale de football, etc.).
- 18 juin Marche de dizaines de milliers d'Indiens dans Riobamba, selon la presse. D'après une observatrice, il y aurait plus du double de manifestants que lors du soulèvement de 1990.

Radio-Latacunga est réduite au silence par les militaires. Sa directrice, Soeur Alma (religieuse colombienne) sera emmenée un ou deux jours plus tard à la suite d'une autre descente des militaires. Depuis lors elle n'a pas réapparu.

19 juin - Graves incidents à Cañar (Andes du Sud) : la version officielle parle d'affrontements dans la population métisse du village. Les dirigeants indiens ainsi que des métis de Cañar s'empressent de démentir et affirment que ce sont des groupes paramilitaires liés aux partis du gouvernement qui ont provoqué l'incident. Bilan : deux Indiens tués, plusieurs Indiens disparus ou blessés et le siège de l'Union provinciale de coopératives de la province de Cañar, membre de la CONAIE, est pillé et brûlé. De plus, on déplore des pertes de matériel appartenant à ce centre ( trois voitures, matériel vidéo, etc.). La force publique n'aurait pas pu intervenir à cause du blocage des routes. Un détachement de l'armée est arrivé sur place quelques heures après les événements.

La plupart des villes andines - Cuenca, Ambato, Riobamba - sont totalement isolés depuis plusieurs jours et souffrent de carences en ravitaillement de divers produits de base ainsi que de gaz et de carburant. Des problèmes importants de ravitaillement touchent aussi la Côte: la télévision parle avec insistance de la gêne causée aux citoyens.

20 juin - Réunion entre Luis Macas, président de la CONAIE, accompagné d'une délégation de dirigeants indiens et Sixto Durán, président de la République. Tant les Indiens que la presse parlent d'un dialogue de sourds. Le gouvernement a proposé aux Indiens de créer une commission pour analyser la nouvelle loi agraire en vue de l'élaboration des décrets d'application et, si nécessaire, d'amendements qui devraient être soumis au Congrès. Proposition inacceptable pour les Indiens vu le contenu de la loi. Elle soulève en effet deux questions: comment peut-on réglementer quelque chose qui n'est pas dans la loi? et quels amendements peut-on faire à une loi qui répond aux intérêts d'un groupe restreint de grands propriétaires terriens? Les Indiens repartent donc sans obtenir l'assurance d'une abrogation de la loi.

Une religieuse de Riobamba a pu, avec une des dirigeantes de la CONAIE, se rendre à Quito pour demander que des journalistes et des observateurs étrangers viennent sur place constater la situation qu'elle qualifie de grave.

21 juin - Les médias pratiquent la désinformation: contradictions entre les titres

de première page et les articles en page intérieure.

Les deux parties durcissent leur position. Durant toute la journée, les dirigeants indiens multiplient les contacts avec la base; le soir, ils annoncent leur décision de continuer la lutte. Le président de la République décrète l'état d'alerte générale (c'est-à-dire la mise à disposition de toutes les ressources humaines et matérielles pour le dégagement des routes) à partir de 23 heures.

- 22 juin Commencée depuis plusieurs jours, la confiscation des moyens de communication à la disposition des Indiens s'étend. Les militaires obligent les radios à diffuser des bulletins d'information élaborés par les militaires eux-mêmes afin de tromper les gens qui sont sur le terrain. Les téléphones des organisations indiennes et des ONG sont coupés. Le pouvoir cherche ainsi à déstabiliser la lutte des Indiens. La télévision se veut rassurante, en véhiculant deux types d'informations:
  - déconsidération et discrédit des Indiens;
- interviews de militaires affirmant que toute la situation est rentrée dans l'ordre, que les Indiens sont restés dans leur communauté, qu'il n'y a eu aucun affrontement...

Néanmoins, deux radios de Quito (la radio catholique et la radio des travailleurs) se font le relais d'informations transmises par les Indiens. Les militaires auraient mitraillé par hélicoptère des secteurs du Chimborazo: il y aurait eu des morts et des blessés; ainsi qu'un certain nombre de personnes arrêtées ou disparues.

A Quito, les dirigeants indiens doivent se cacher pour ne pas être arrêtés. Cent cinquante d'entre eux, venus pour la plupart du Chimborazo, se sont rendus au siège de la Conférence épiscopale pour demander la protection et l'appui de l'Église. Ils déclarent qu'ils ne partiront pas de là avant d'avoir obtenu l'abrogation de la loi agraire. Le président de la Conférence épiscopale, Mgr Antonio Arregui, a demandé au gouvernement la remise en liberté de la directrice de Radio Latacunga, Soeur Alma.

Le FUT (Frente Unido de Trabajadores), syndicat des travailleurs, se déclare solidaire des Indiens et décrète deux jours de grève nationale les lundi et mardi 27 et 28 juin. Les professeurs sont déjà en grève de solidarité. Les paysans de la Côte envisagent de bloquer les routes à partir du 23 juin.

Les journaux télévisés du soir continuent sur le même ton que ceux de midi: tout est rentré dans l'ordre... La mise en état d'alerte générale est un succès...

- Le mouvement indien et paysan "Mobilisation pour la vie" publie un communiqué intitulé "La loi agraire: une loi née sans cervelle et sans coeur". Parallèlement la CONAIE en appelle à l'ONU dans le cadre de la Décennie des populations autochtones actuellement en projet.

## 2 - <u>Le point de vue du mouvement indien et paysan après la rencontre</u> avec le président de la République du 20 juin 1994.

### LA LOI AGRAIRE: UNE LOI NÉE SANS CERVELLE ET SANS COEUR

Lors de la réunion du 20 juin au Palais du gouvernement, nous avons fait la démonstration indéniable que la "loi d'organisation et de développement agraire", approuvée par le président de la République, est remplie de dispositions inconstitutionnelles et porteuse d'avantages catégoriels. Le député conservateur Remigio Dávalos, les membres du ministère de l'agriculture et ceux de la Chambre de la première zone sont restés sans voix.

Pour justifier l'exclusion pure et simple des cinq millions d'Indiens équatoriens que nous sommes et qui vivons à la campagne, le gouvernement nous a proposé de constituer des commissions pour l'élaboration des décrets d'application de cette loi.

Comment peut-on appliquer des mesures sur une chose qui n'est pas dans la loi? Le président a évoqué la possibilité d'un débat pour voir si des réformes étaient nécessaires. C'est précisément ce que nous avions toujours demandé, mais nous n'avons jamais obtenu satisfaction. Quelles modifications pouvons-nous aujourd'hui apporter à une loi qui correspond aux intérêts d'un groupe restreint de propriétaires terriens et qui est née sans cervelle et sans coeur?

Les mêmes ficelles qui ont été utilisées pour présenter cette loi et l'imposer de force pourraient très bien être réutilisées pour abroger cette loi, si du moins les personnes concernées faisaient preuve de responsabilité et de sensibilité.

Suite à la proposition du président de la République, nous nous devons de consulter nos bases respectives pour analyser les choses et prendre toutes décisions utiles. En vertu de nos principes démocratiques, en tant que dirigeants nationaux, régionaux et provinciaux, nous sommes respectueux des décisions de nos bases, et cela d'autant plus quand il s'agit de mener un combat digne et juste. C'est pourquoi nous ne pouvons aller contre ce que les bases ont résolu et décrété. Comme dirigeants, nous obéissons au mandat de nos organisations.

Il est important que tous les citoyens réfléchissent sur l'identité des vrais responsables de la situation difficile que connaît le pays. Qui sont ceux qui, de façon irresponsable, ont approuvé la loi en question en violant la Constitution? Nous, Indiens et paysans, n'avons pas de représentants au Congrès ni au gouvernement. Mais les vingt familles de propriétaires terriens d'Equateur en ont.

L'heure est venue pour l'ensemble des milieux sociaux, des institutions et des organisations de toute nature de prendre une attitude qui corresponde à la justice et à l'équité sociale, en disant des paroles et en posant des actes en faveur de la vie pour les onze millions d'Equatoriens. Cette mobilisation pour la vie n'est pas seulement indienne et paysanne, c'est une mobilisation nationale puisque c'est la sécurité alimentaire de tous les Equatoriens qui est en danger.

Nous avons subi la militarisation de nos communautés et sur les routes. Faire peur par des tirs en l'air ou des rafales meurtrières de bandes paramilitaires, piller et incendier nos locaux dans les provinces, pourchasser nos dirigeants, tel est le lot quotidien dont nous sommes la cible ces jours-ci. Préparerait-on un génocide-ethnocide? Chercherait-on par hasard à en finir avec la vie de centaines, de milliers d'enfants, de femmes et de personnes âgées dont la seule arme est la dignité?

Monsieur le président, sachez que malgré la coupe du monde de football, la communauté internationale et les organisations multilatérales savent ce qui se passe en Equateur. Sérieusement, pensez cinq millions de fois à chaque enfant qui se trouve dans le dos de nos mères mobilisées, avant d'ordonner le massacre. Pensez à ces centaines de visages accablés par tant de mépris et tant d'oubli.

Le pouvoir exécutif, le Congrès national, le Tribunal de garanties constitutionnelles, la Cour suprême de justice avec sa chambre constitutionnelle disposent, entre leurs mains, d'une décision historique: la vie et la mort. Pour notre part, nous considérons que l'issue démocratique et juste est celle de la vie.

LA MOBILISATION POUR LA VIE

Quito, le 22 juin 1994

Luis Macias, CONAIE - Edmundo Vargas, CONFENIAE - Juan Lagua, ECUARUNARI - Romulo Mendes, COICE - Mesias Tatamuez, FENOC-I - Alfredo Huacho, FEINE

# 3 - Appel public de la Confédération de nations indiennes d'Equateur - CONAIE (22 juin 1994)

Avec notre considération.

Nous nous adressons à vous pour vous exposer la gravité de la situation provoquée dans le secteur rural de l'Equateur après que le président Sixto Durán Ballén ait décidé de promulguer la loi sur le développement agro-pastoral du 13 juin, après son approbation par le Parlement à l'encontre de dispositions réglementaires et constitutionnelles. Plus encore, cette loi est contraire à la volonté des peuples indiens et des populations majoritaires en secteur agraire - sans parler de l'opinion publique - qui exigeaient l'ouverture d'un débat national pour parvenir à un consensus préalable à la discussion de cet instrument légal.

Se faisant l'écho de cette réalité, la revue Vistazo, la plus répandue dans le pays, commente dans son numéro du 16 juin la promulgation de la nouvelle loi agraire en ces termes: "elle sera moderne, mais son approbation sera féodale"; en ajoutant un peu plus loin que, "politiquement, elle ne rentre pas dans le cadre de la Constitution de 1979 (actuellement en vigueur) mais dans celui de la Constitution de 1830". Il convient de préciser que cette publication n'est pas spécialement sympathique aux peuples indiens.

Face à l'imposition d'une loi anticonstitutionnelle et illégitime qui, entre autres dispositions, entérine la disparition des terres communales comme fondement et moyen de la survie des peuples indiens, la Confédération de nations indiennes d'Equateur a décidé, en application du mandat de ses bases, de lancer une grande mobilisation pour la vie dans le but d'obtenir l'abrogation de la loi sur le développement agraire.

Le résultat de cette action dans les provinces du centre du pays, depuis la semaine dernière, est la paralysation des transports et du ravitaillement des marchés en produits agricoles. Cette mesure de fait a obligé le gouvernement à nous recevoir au Palais le 20 juin. Mais le dialogue n'a pas pu s'ouvrir car nos points de vue se sont heurtés à un refus de nous écouter. Alors que nous avions insisté sur la nécessité d'ouvrir vraiment le dialogue, le président de la République décrétait le lendemain l' "état d'alerte générale", qui a pour effet de placer le pays sous le statut de la loi de sécurité nationale afin de pouvoir "régler" le conflit par la force.

Il est universellement reconnu que le problème de la terre est l'une des exigences fondamentales des peuples autochtones, au point que le "Projet de déclaration universelle des droits des populations autochtones", à l'article 26, reconnaît que ces peuples ont "le droit de posséder, contrôler et utiliser leurs terres et territoires (...) Cela inclut le droit à la reconnaissance entière de leurs lois, traditions, coutumes, modes de tenure de la terre, institutions pour le développement et la gestion des ressources, ainsi que le droit à ce que les Etats prennent les mesures nécessaires pour prévenir toute ingérence, usurpation ou invasion relative à l'exercice de ces droits". En somme, c'est ce qui est précisément en jeu à l'heure actuelle en Equateur, raison pour laquelle nous ne pouvons pas tergiverser.

Si nos actions pacifiques de pression ont, à ce jour, signifié la mort de trois frères assassinés, nous demandons: quel est le quota de sang que le gouvernement entend nous imposer par cette mesure avant d'écouter nos revendications, vu que la décision de nos bases est de continuer jusqu'à l'abrogation de la loi en question? Compte tenu de l'ampleur qu'a prise le conflit, la décrétation de l'état d'alerte générale n'est pas autre chose qu'une virtuelle déclaration de guerre contre les peuples indiens et la majorité de la population.

<sup>1</sup> Sur le projet politique de la CONAIE, cf. DIAL D 1849 (NdT).

Quelques heures à peine après l'entrée en vigueur du statut de sécurité nationale, Radio-Latacunga, radio de l'Eglise catholique, faisait l'objet d'une perquisition et était détruite. Plusieurs sièges provinciaux sont bouclés par l'armée et on enregistre un nombre indéterminé de personnes arrêtées et disparues.

Devant la gravité de la situation, nous nous adressons à l'Initiative indienne pour la paix² en lui demandant d'envoyer une mission d'observation qui vienne témoigner à la face du monde de ce qui se passe dans notre pays. Alors que la communauté internationale se prépare à une Décennie des populations autochtones attribuée par l'ONU³, le gouvernement équatorien s'emploie à rejeter leurs demandes essentielles, même au risque d'un massacre.

Dans la certitude que notre demande sera accueillie favorablement, nous vous disons dès maintenant toute notre reconnaissance. Fraternellement.

Luis Macas président de la CONAIE

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490 F Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

Allusion à une démarche similaire effectuée par la Guatémaltèque Rigoberta Menchú, prix Nobel de la paix 1992, dans le cadre du conflit armé des Indiens du Chiapas, au Mexique, en janvier/février 1994. Cf. DIAL D 1847 (NdT).

<sup>3</sup> Sur ce projet de décennie de l'ONU, cf. DIAL D 1794 (NdT).